APF
Association des Paralysés de France

Reflexe-Handicap.org APF

23-30 mars 2014- ÉLECTIONSMUNICIPALES

L'APF INTERPELLE LES CANDIDATS POUR UNE POLITIQUE MUNICIPALE INCLUSIVE

Les 23 et 30 mars auront lieu les élections municipales.
Les personnes concernées par le handicap représentent près de 10 millions de citoyens selon l'INSEE.
Les municipalités ont un rôle fondamental dans la prise en compte de ces citoyens et la mise en œuvre d'une politique de proximité du handicap avec des enjeux notamment liés à la citoyenneté, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la santé, la solidarité, la famille, les sports et loisirs, la démocratie participative et d'une manière générale au « vivre ensemble ».
Pour l'APF, ces élections municipales constituent une opportunité pour questionner et dialoguer avec les candidats sur les orientations qu'ils souhaitent porter en matière de politique de proximité du handicap.
L'APF rappelle son attachement à une politique transversale du handicap qu'elle a développée dans son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! »[1].
Au regard des principales préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille qu'elle représente, l'APF interpelle les candidats autour de 8 enjeux de proximité :

- **La citoyenneté et la démocratie participative**
- **L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement**
- **L'éducation**
- **L'emploi**
- **La santé**
- **La solidarité**
- **Les sports et loisirs**
- **Le lien social**

[1] à consulter sur www.reflexe-handicap.org

« Permettre l'exercice de la citoyenneté et respecter la dignité des personnes ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/citoyennete-et-dignite/

« Plaidoyer général APF ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/plaidoyer-general/

➢ En tant que candidat, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès à vos réunions publiques, à vos programmes et aux bureaux de vote, aux personnes en situation de handicap ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès aux administrations (mairie, CCAS...) afin que les personnes en situation de handicap puissent exercer leurs droits et leurs devoirs ?

➢ Comment comptez-vous faire vivre la démocratie participative dans votre municipalité, c'est-à-dire la concertation avec les citoyens et les associations représentatives dans les projets qui les concernent ?

➢ Seriez-vous prêt à engager votre municipalité dans la démarche d'un Agenda 22 ?

Corinne Leveleux-Texeira – Liste « Orléans à 100% » :

Nos réunions publiques sont organisées dans des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite (salles municipales….).
Le programme est à ce jour édité sur document papier et accessible sur notre site internet. Il sera très prochainement disponible en version « vocale » sur clé USB.

Si nous sommes élus, un adjoint sera plus particulièrement en charge des questions de handicap et des personnes à mobilité réduite

Pour nous, les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap doivent occuper leur place pleine et entière dans la ville. A ce titre, l'ensemble des sujets de la politique municipale et d'agglomération doivent prendre en compte les questions d'accessibilité et de mobilité, en lien et concertation étroite et permanente avec toutes les personnes et institutions concernées (Personnes handicapées elles-mêmes, associations oeuvrant dans le champ du handicap, Maison Départementale des Personnes Handicapées…).

Les Conseils de quartier devront prévoir obligatoirement la participation des personnes handicapées, afin que les questions de la vie quotidienne soient bien prises en compte.

A ce sujet, nous nous engageons à ce que tous les projets d'urbanisme, de voirie, de circulation et de stationnement, et tous les projets structurant l'espace public, soient pensés en intégrant le plus en amont possible (et dès les premières ébauches) les besoins et spécificités des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, une concertation adaptée doit être organisée pour chaque projet lancé.

Nous engagerons la Ville d'Orléans dans la démarche d'un Agenda 22, qui, pour nous n'est pas un catalogue de mesures sans lien les unes avec les autres, mais une véritable démarche stratégique et globale.

« Concevoir et aménager un environnement accessible à tous ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/environnement/

➢ Quelle politique et quels moyenscomptez-vous mettre en œuvre pour respecter le délai de 2015de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale ?

➢ Quelle politique et quels moyens proposez-vous pour respecter le délai de 2015de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique intercommunale ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour inciter les petits commerces, les lieux culturels privés… de votre municipalité à respecter le délai de 2015de mise en accessibilité ?

➢ Comment envisagez-vous de soutenir et de développer la commission communale d'accessibilité ?

➢ Comment comptez-vous faire vivre les documents de programmation qui doivent déjà avoir été mis en place (Diagnostique Accessibilité des ERP, Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics…)

Corinne Leveleux-Texeira – Liste « Orléans à 100% » :

*La **commission communale d'accessibilité** est l'instance privilégiée pour suivre ces questions. Largement ouverte à tous les acteurs concernés (associations, représentants d'usagers etc…), elle sera dynamisée et relancée, sous l'impulsion de l'adjoint au handicap de telle sorte qu'elle joue un rôle réel sur les questions relevant de ses compétences.*

*Dès notre arrivée en responsabilité, nous engagerons, à l'initiative de la commission communale d'accessibilité, un **audit de « l'accessibilité dans la Ville** », afin d'avoir un état des lieux des besoins, prioriser les actions, et élaborer un **plan d'urgence pour l'accessibilité du domaine public à l'horizon 2015**.*
En effet, nous sommes convaincus que des efforts importants et urgents sont à faire à Orléans dans ce domaine, y compris pour des aménagements récents qui auraient dû intégrer cette question (ex :les problèmes d'accessibilité du tram, place De Gaulle, de la Place du Martroi….).

*En ce qui concerne la mise aux normes des commerces, là encore un travail considérable est à faire. Nous créerons un **service d'aide aux commerçants pour les aider et les guider dans la mise aux normes de leurs commerces** afin qu'un maximum d'entre eux engage la procédure pour une mise en accessibilité avant le 01/01/2015. Avec l'aide des associations oeuvrant dans le champ du handicap, nous ferons porter nos efforts en priorité sur les petits commerces et les commerces de proximité, qui sont les plus démunis sur ces questions. Nous agirons pour les sensibiliser au fait que parfois des solutions simples et peu coûteuses peuvent être mises en place (plan incliné mobile pour franchir les seuils par exemple….)*

La commission communale d'accessibilité sera l'instance représentative de l'Agenda 22. Si comme nous l'avons dit plus haut, il est indispensable d'intégrer dans les projets, bien en amont l'accessibilité, il reste aussi indispensable de veiller aux détails de réalisation. La commission associant ingénieurs et techniciens de la ville ou de l'agglomération d'une part, et personnes qualifiées et ou concernées d'autre part, se verra confier cette responsabilité du suivi des réalisations.

« Assurer une éducation et une scolarité pour tous, avec tous ! ».
Pour en savoir plus :http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/education-et-scolarite/

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin d'accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de votre municipalité ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et périscolaires ?

Corinne Leveleux-Texeira – Liste « Orléans à 100% » :

La question de l'ouverture des lieux accueillant les enfants en situation de handicap comporte deux volets :

- ***L'accessibilité des lieux proprement dit** : dans le cadre du vaste plan de rénovation des écoles que nous lancerons, un volet particulier sera consacré à l'accessibilité des écoles d'Orléans qui devront toutes être accessibles aux enfants et adultes en situation de handicap. (enseignants, personnels, parents…), Ce travail sur l'accessibilité sera étendu aux équipements petite enfance, aux structures ASELQO et aux CLSH.*

- ***La sensibilisation et l'information des personnels**. Sur ce sujet, des efforts importants sont à faire afin d'aider chaque acteur de la communauté éducative à avoir un regard « accueillant » vis-à-vis de l'enfant et de ses différences. Le plan de formation des personnels de la petite enfance et des centres de loisirs intégrera chaque année un volet sur la connaissance et la prise en compte du handicap des enfants.*

« Ouvrir la vie professionnelle à tous ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/vie-professionnelle/

➢ Comment comptez-vous mettre en œuvre l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans votre municipalité et dans les administrations dont vous avez la tutelle ?

➢ Estes vous prêt à conditionner l'attribution des appels d'offre et marché publics au respect de l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés ?

Corinne Leveleux-Texeira – Liste « Orléans à 100% » :

Depuis des années, la ville d'Orléans respecte globalement et même au-delà, l'obligation de 6% d'emploi de personnes reconnues « travailleur handicapé ».
Par contre, à ce jour, n'étant pas en responsabilité nous ne connaissons pas la répartition et la nature de ces emplois, catégorie, diplômes…

De même nous n'avons pas connaissance du niveau d'emploi dans les satellites de la ville et dans les structures para-municipales.
Cet inventaire sera fait dès notre arrivée en responsabilité afin que, le cas échéant, un plan soit élaboré afin d'atteindre le seuil d'obligation légale.

« Soutenir l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous ! ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/loisirs-culture-sports-et-vacances/

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles ?

Corinne Leveleux-Texeira – Liste « Orléans à 100% » :

L'audit de l'accessibilité intégrera enfin les équipements sportifs et culturels de la Ville afin de s'assurer de leur accessibilité.

Les pratiques sportive, Handisport et Sport Adapté, feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'Adjoint chargé des sports et les services des sports de la Ville.

En matière d'offre culturelle, un effort tout particulier sera fait en direction des personnes sourdes et malentendantes, aveugles et malvoyantes, pour permettre l'accès au spectacle vivant, « théâtre, musique, danse… »

Lors de l'organisation des grandes manifestations (Fêtes de Jeanne d'Arc, Festival de Jazz etc…) une ***cellule handicap*** *sera mise en place, chargée de veiller à l'accessibilité des lieux et à la mise à disposition des aides techniques nécessaires (toilettes, accompagnement sur les lieux festifs, adaptation des supports de communication…).*

➢ Quelle politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières) comptez-vous mettre en œuvre pour permettre le lien social dans votre municipalité ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique ?

Corinne Leveleux-Texeira – Liste « Orléans à 100% » :

Au-delà des dispositifs de soutien des associations qui seront renforcés, les Assises de la Vie associative que nous organiserons chaque année, donneront l'occasion aux associations oeuvrant dans le champ du handicap, de développer leur approche et porter leur parole spécifique.

*Nous développerons le concept de « **e-mairie** » qui permettra aux personnes en situation de handicap sensoriel, « sourds et malentendants, aveugles et malvoyants », d'accéder à tous les services municipaux et effectuer le maximum de démarches possibles.*